

*Stefan Kieniewicz*

## LES ÉMIGRÉS POLONAIS EN ALGÉRIE (1832—1856) \*

L'émigration polonaise qui a abandonné le pays en 1831, après la chute de l'insurrection de novembre, a été étudiée jusqu'ici surtout du point de vue de son activité politique et idéologique. On connaît assez bien l'histoire des différents partis formés dans l'émigration, l'évolution de leurs programmes politiques et sociaux, leurs relations avec les gouvernements établis et avec les cercles révolutionnaires de l'Occident. Le rôle joué par les chefs de l'émigration — soit démocrates, soit aristocrates — semble suffisamment éclairci. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est l'existence de l'émigré moyen: simple officier ou soldat. Le genre de vie qu'ils menaient dans l'exil, leur nouvelle carrière professionnelle, leur adaptation graduelle à un nouveau milieu, l'insuccès fréquent de cette adaptation — voilà certes un sujet d'études intéressant aussi-bien l'historien que le sociologue.

Une documentation très riche et jusqu'à présent inexploitée nous permet d'explorer, au moins d'une façon partielle, cet aspect peu connu de la vie des exilés polonais — ceux, en particulier, qui séjournaient en France. La Monarchie de Juillet, et plus tard le Second Empire, leur allouaient en effet un subside, dont la répartition était gérée par les autorités militaires. De là, aux Archives de la Guerre, de nombreux cartons relatifs aux réfugiés polonais, avec des états nominatifs de réfugiés subventionnés. Comme cette subvention était généralement retirée non seulement à tout réfugié suspect de mauvaise conduite, mais aussi à ceux qui s'étaient assurés une existence indépendante, il s'ensuivait que les autorités tâchaient de contrôler aussi-bien la conduite des émigrés polonais que le montant de leurs revenus. Ces données établissant d'année en année le genre d'occupation de tout réfugié subventionné permettent de suivre assez exactement leur carrière individuelle. Il est bien évident que ce genre de sources ne reflète l'activité des émigrés que d'une manière partielle; en revanche, il

---

\* Je tiens particulièrement à remercier Mr. le Directeur des Archives Nationales qui m'a facilité l'accès des matériaux formant la base de cet ouvrage.

fournit des données qu'il serait vain de chercher dans les sources de provenance polonaise.

Je me propose ici d'analyser un seul fragment de l'histoire des exilés polonais et notamment leur séjour en Algérie. Ce sujet n'a pas été traité par les historiens. On sait qu'un certain nombre de Polonais a servi dans la Légion Étrangère, au temps de la conquête française. La Monarchie de Juillet exploitait ces exilés sans ressources comme soldats ou comme simple main-d'oeuvre; elle employa certains d'entre eux dans l'administration. Ce ne furent que des agents subalternes. Ce qu'on ignore, c'est qu'il y eut aussi en Algérie, entre 1836 et 1856, des exilés civils, qui n'ont pris aucune part à la lutte menée contre le peuple Arabe, et même que certains d'entre eux s'opposaient ouvertement à cette lutte. Le rôle toujours croissant des pays africains dans la politique contemporaine justifie l'intérêt actuel de ces contacts polono-algériens d'il y a plus d'un siècle.

La base de cet article est fournie par les actes du ministère de la Guerre (Direction des Affaires d'Afrique, 5<sup>e</sup> division), versés en 1881 aux Archives Nationales<sup>1</sup>. Ce fond, portant la cote F<sup>80</sup>, contient 11 cartons (n<sup>os</sup> 601—611), relatifs aux réfugiés politiques. Les n<sup>os</sup> 601—604 comprennent la correspondance générale concernant les réfugiés politiques (instructions, état nominatifs, rapports mensuels etc.). Ces papiers embrassent la période allant de 1836 à 1857; un certain nombre de pièces provenant du fond du Gouverneur Général de l'Algérie s'y trouve entremêlé aux papiers du ministère de la Guerre. Deux cartons suivants (n<sup>os</sup> 605—606) concernent spécialement les réfugiés italiens et espagnols; par contre, les n<sup>os</sup> 607—611 portent le titre: Réfugiés polonais et contiennent leurs dossiers personnels, groupés par ordre chronologique, d'après la date de clôture de chaque dossier. L'ensemble de ces pièces ne dépasse pas l'année 1858, date où fut créé le ministère de l'Algérie et des Colonies. Le manque de documents postérieurs a peu d'importance pour le sujet qui nous occupe puisque, à cette époque, le nombre des résidents polonais en Algérie se trouvait sensiblement réduit.

La correspondance officielle sus-mentionnée réglait l'admission des Polonais en terre algérienne, l'allocation des secours individuels ainsi que les radiations des listes de subsides. L'administration s'intéressait beaucoup moins aux Polonais nonsubventionnés, qui cessaient d'être à charge; on ne trouve, sur leur compte, que des informations indirectes. Quant aux actes de la Légion Étrangère et des Polonais qui y ont servi, elles sont restées aux Archives de la Guerre. Mais ceci forme un sujet à part, et nous ne le traiterons que brièvement. J'ai essayé de suppléer au caractère uniforme de cette correspondance en utilisant certains matériaux de provenance polonaise, conservés au Musée National de Cracovie (Collection Czartoryski), ainsi qu'à la Bibliothèque Polonaise de Paris. La presse

<sup>1</sup> G. Bourgin, *État sommaire des versements faits aux Archives Nationales par les ministères et les administrations qui en dépendent*, vol. III, fasc. 2, Paris 1957, p. 407.

polonaise, publiée à Paris, contient aussi des correspondances d'émigrés établis en Algérie.

Les derniers détachements des insurgés polonais mirent bas les armes en octobre 1831. Dès le mois de décembre les premières colonnes des exilés commencèrent à affluer en France. La plupart d'entre eux ne pensait qu'à reprendre la lutte au moment opportun; on supputait l'imminence d'un conflit européen. Le prince Adam Czartoryski, ci-devant chef du Gouvernement National, projetait de former une légion polonaise au service de la France, tandis que les démocrates nouaient des relations avec la Haute Vente de Paris, en vue d'une révolution prochaine. Cependant le ministère Casimir Périer, tout aussi anxieux d'éviter la guerre que la révolution, recherchait les moyens de neutraliser les menées de ces étrangers indésirables. Forcé par l'opinion publique de leur accorder un asyle, il avait pris l'engagement secret, vis-à-vis des puissances du Nord, de ne tolérer en France aucune formation militaire polonaise. Tout de même, il semblait prudent d'enrégimenter d'une façon ou d'une autre ces gens turbulents. C'est ici que naquit l'idée de les utiliser en Algérie.

La conquête de l'Afrique du nord en était à ces premiers débuts. La poussée de Clauzel vers Médéa, à la fin de 1830, n'avait apporté que des déboires. Le gouvernement hésitait à engager des effectifs importants dans cette entreprise peu populaire, aussi essayait-il de se servir de mercenaires étrangers. Une loi du 9 mars 1831 avait prévu la formation d'une Légion Étrangère, destinée à servir «hors le territoire continental du royaume». A la fin de la même année 6 bataillons étaient déjà formés dont trois composés d'Allemands, les autres d'Espagnols, d'Italiens et de Belges — c'étaient en grande partie des réfugiés politiques. Il semblait possible d'augmenter la Légion de quelques bataillons polonais. Aucune déclaration officielle n'engageait les nouveaux-venus à prendre du service en Afrique; le ministère démentait formellement tout usage d'une pression quelconque sur les Polonais. Il tâchait néanmoins de leur imposer des conditions de séjour suffisamment difficiles, pour les inciter à l'enrôlement. La majorité des officiers polonais fut dirigée sur Avignon et de là à Lunel, tout proche de la côte méditerranéenne. Le racolage pour la Légion y était mené ouvertement, dès février 1832<sup>2</sup>.

Ces manoeuvres se heurtèrent à un refus catégorique de la part des émigrés. Ils s'attendaient toujours à des soulèvements révolutionnaires en Europe et ne voulaient pas s'éloigner davantage de leur patrie; ils se souvenaient aussi du sort terrible subi par leurs compatriotes, lors de l'expédition de Saint-Domingue, en 1802—1803. «Chacun de nous se trouvera beaucoup mieux dans un pays florissant par les sciences, les arts et les métiers, qu'en traînant dans les corps de garde et les *blockhaus* algériens. Notre soldat n'a pas besoin d'apprendre à se battre, et nos officiers s'entraîneront beaucoup mieux en France dans la théorie de l'art militaire, qu'en poursuivant là-bas les malheureux Bédouins

<sup>2</sup> M. Sokolnicki, *Les origines de l'émigration polonaise*, Paris 1910, p. 154, 168, 173.

et succombant sous l'ardeur du soleil, sur les sables brûlants de l'Afrique» écrivait le nonce Morozewicz <sup>3</sup>.

Les premiers enrôlements pour la Légion rencontraient donc beaucoup de résistances. Le major T. Horain entraîna en 1832, un premier groupe de 22 officiers et de 33 soldats. D'autres suivirent. Un nouveau bataillon, dit «polonais» et portant le n° 7, fut formé à la fin de 1832. Longtemps, il ne compta qu'une seule compagnie, employée d'ailleurs aux travaux de voirie <sup>4</sup>. Au début de 1834 l'effectif monta à 4 compagnies et 300 hommes, dont la moitié seulement de Polonais, le reste formant «un ramassis de différentes nationalités, surtout d'Allemands» <sup>5</sup>. De janvier à juin 1834 ce bataillon embryonnaire fit partie du garnison de Bougie où il prit part à quelques expéditions locales contre les Kabyles.

La formation d'une unité légionnaire purement polonaise se butait à un autre obstacle: l'émigration ne comptait que fort peu de sous-officiers et de soldats. Les gouvernements de la Prusse et de l'Autriche, en règle générale, ne laissaient partir pour la France que les officiers; quant aux soldats internés, on essayait de leur faire repasser la frontière russe et même, en cas de résistance, on les condamnait aux travaux forcés. Ce ne fut qu'à la fin de 1833 que le gouvernement prussien relâcha quelques centaines de soldats emprisonnés depuis deux ans et les embarqua à Gdańsk sur des bateaux à destination de l'Amérique. La plupart de ces convois réussirent à débarquer en France ou en Angleterre. L'arrivée de ces soldats, gens d'humble origine au sein d'une émigration surtout nobiliaire provoqua des remous. Certains groupements de gauche pensaient initier les nouveaux-venus aux arcanes de la démocratie. Czartoryski d'autant plus préférait les faire partir en Algérie, afin de les soustraire à l'influence des «démagogues». Aussi demandait-il à son ami Horain de lui envoyer des correspondances d'Alger qui présenteraient l'existence des Légionnaires sous un jour avantageux <sup>6</sup>. Horain s'empressa de broser un tableau tout en rose de la Légion Étrangère: bonne solde, bonne nourriture, climat tolérable, peu de gens malades, succès brillants remportés à Bougie <sup>7</sup>. Ces données furent utilisées dans la presse du parti conservateur.

La propagande des agents de Czartoryski eut un succès partiel. 233 soldats arrivés de Gdańsk à Harwich se laissèrent enrôler et embarquer pour Oran au

<sup>3</sup> *Korespondencja ogłoszona z okazji broszury wydanej przez M. Podczaszyńskiego [Réponse à la brochure de M. Podczaszyński]*, Paris 1834.

<sup>4</sup> J. Dwernicki à lord Dudley Stuart, 3 III 1834: «Il est notoire que jusqu'à présent les Polonais ont eu dans ce pays une pelle ou un pic pour toute arme» («Tygodnik Emigracji Polskiej», vol. II, 1834, p. 15 et suiv).

<sup>5</sup> Lettre du capitaine Tański, écrite d'Alger et publiée dans la «Kronika Emigracji Polskiej», n° 13, 7 VII 1934.

<sup>6</sup> H. Błotnicki (secrétaire du prince) à T. Horain, Paris 11 II 1834, Bibliothèque Czartoryski, Cracovie (abrév. BC) 5456, p. 467—468.

<sup>7</sup> T. Horain à A. Czartoryski, Bougie 10 III; à Błotnicki 6 VI 1834, BC 5456, p. 451—452, 487—488.

mois d'avril<sup>8</sup>. Ils furent incorporés au bataillon de Horain qui reçut maintenant le n° 4, et compta depuis une majorité de Polonais<sup>9</sup>. Une partie des gradés était française: 15 caporaux sur 49, 11 sous-officiers sur 40, 8 lieutenants sur 24, 5 capitaines sur 6<sup>10</sup>. Le général Desmichels, qui commandait la place, était marié à une Polonaise (Julia Gruszczyńska) et traitait les Polonais avec bienveillance. Mais bientôt le choléra se déclara à Oran, emportant 16 victimes parmi les nouveaux-venus. Un cinquième de la garnison se trouvait hospitalisé. Le sol africain ne se montrait pas propice aux conquérants.

Après le traité de Mascara (26 II 1834) les relations avec Abd el-Kader devenaient amicales. On occupait les légionnaires à bâtir des routes. Aux approches de Noël, le comte Władysław Zamoyski, neveu et collaborateur de Czartoryski, se rendit à Oran et visita ses compatriotes. Recommandé par des lettres personnelles du duc d'Orléans, il fut très bien reçu par les autorités françaises; il fit aussi le voyage de Mascara et échangea des présents avec Abd el-Kader, qu'il qualifia d'homme «sage et circonspect». Quant aux légionnaires polonais, Zamoyski les trouva «dégoutés et faibles d'esprit, vu que personne ne songe à relever leur moral». Horain, d'après lui, était un officier de valeur, mais à demi francisé, sec et froid avec ses subordonnés, ne pensant en somme qu'à sa carrière personnelle. Zamoyski trouvait l'existence du bataillon utile pour la cause polonaise, mais il ne sut pas faire grand'chose pour alléger leur sort; il leur distribua quelques exemplaires du *Pan Tadeusz* de Mickiewicz, qui venait justement de paraître<sup>11</sup>.

L'année suivante, la guerre se renouvela. Trois compagnies polonaises firent partie de l'expédition de Trézel qui finit par le désastre de la Macta (juin 1835). Les Polonais essayèrent de lourdes pertes (entre autres le lieutenant Józefowicz). Horain eut son cheval tué<sup>12</sup>. A la même date, le ministre Broglie rétrocédait la Légion Étrangère au gouvernement espagnol, engagé dans la guerre civile contre les carlistes. C'était un contrat, au fond assez sordide, de vente de chair à canon, et personne ne demanda là-dessus l'avis des officiers et soldats mercenaires. Dès le mois d'août 1835 la Légion, forte de 4000 hommes, fut embarquée pour Tarragone. Elle y combattit jusqu'en 1838, date d'expiration des derniers contrats de service<sup>13</sup>.

<sup>8</sup> A. Czartoryski à T. Horain, Paris 27 IV 1834, *ibidem*, p. 469—471.

<sup>9</sup> Un état nominatif de 4 compagnie sur 5 du 4<sup>e</sup> bataillon, conservé à la Bibliothèque de Kórnik, ms. 2432, sur 331 sous-officiers et soldats, énumère 220 Polonais, 82 Allemands et 29 d'autres nationalités.

<sup>10</sup> *Jeneral Zamoyski* [*Le général Zamoyski*], vol. III, Poznań 1914, p. 269, note.

<sup>11</sup> D'après les lettres de Zamoyski écrites d'Oran à sa mère, 14—29 XII 1834: *Jeneral Zamoyski*, vol. III, p. 269—280.

<sup>12</sup> P. Azan, *Les Polonais de l'armée d'Afrique*, «La Pologne politique, économique et littéraire», novembre 1930.

<sup>13</sup> J. Bernelle, *Histoire de la Légion Étrangère*, Paris 1850; P. Azan, *La Légion Étrangère en Espagne*, Paris 1907.

L'élément militaire polonais disparut donc pour un temps de la côte africaine. Cependant d'autres émigrés s'établissaient à Alger en qualité de civils. L'un d'eux faillit y faire une fortune éclatante, bien qu'il ne fut à vrai dire qu'un imposteur. Il se faisait appeler «prince de Mir» et se disait descendant des Piasts et des Ruriks. Son vrai nom était Tomasz Mirski; modeste greffier du Tribunal d'Augustów, il s'insinua dans les faveurs de Novosiltzoff, le commissaire impérial à Varsovie, qui le fit élire à la diète. Il ne joua, durant l'insurrection, qu'un rôle effacé. N'ayant pas réussi à s'imposer aux émigrés en France, il débarqua à Alger, avec sa femme et trois enfants en bas âge, au début de 1835. Il était sans le sou, «au point d'avoir été obligé d'emprunter pour payer ses bagages». Mais il se disait héritier d'une fortune fabuleuse, et de plus, se déclarait capable de faire venir en Afrique 1500 colons Polonais. Une maison de commerce d'Alger (Suchet et Cie) s'empara de l'affaire en y flairant une spéculation avantageuse. Le gouvernement d'Alger recherchait justement les moyens de coloniser le Sahel par l'entremise d'entrepreneurs privés. C'est ainsi que Drouët d'Erlon octroya à Mirski (3 VI 1835) le domaine de Rassauta, 4300 ha appartenant à la tribu des Aribis. Ce fut la plus importante des concessions de ce genre. «Le Prince de Mir» s'engageait «sous peine de déchéance» à mettre en valeur le domaine dans un délai de 5 ans. Il était libéré des impôts pour 10 ans, à partir de 1845 il devait payer à l'État une rente de 15 francs par hectare, avec droit de rachat au taux de 5%<sup>14</sup>.

Mirski se mit résolument à l'oeuvre. Il semble qu'il s'entendait très bien en réclame. La presse française et polonaise à Paris chantait ses louanges. En moins de six mois, une oasis européenne avait surgi à Rassauta. Soixante charrues labouraient 2000 arpents de blé et de légumes. On greffait et plantait des oliviers et des mûriers. 300 ouvriers européens (dont une vingtaine de Polonais) et 800 indigènes composaient la main-d'oeuvre. L'établissement comportait une cantine, une boulangerie, une forge, de nombreux artisans, une école où l'on enseignait l'arabe aux Européens et le français aux Arabes, un dispensaire avec un médecin allemand etc. Le prince de Mir, en uniforme de général polonais, régnait sur ce domaine, tel un seigneur féodal; il négociait des traités avec les tribus environnantes et se vantait de se sentir plus sûr au milieu d'eux, que les Français dans l'enceinte d'Alger<sup>15</sup>.

Bien entendu, tout ceci reposait sur un bluff. La maison Suchet avait fait au concessionnaire des avances importantes, en se réservant le monopole du commerce dans toute la région. Mais les profits se faisaient attendre. En 1836, une épidémie de fièvre s'abattit sur la localité, emportant 12 ouvriers, désorga-

<sup>14</sup> J. Franc, *La colonisation de la Mitidja*, Paris 1928, p. 147. Voir: Uruski, *Rodzina [La famille]*, vol. XI, p. 121; L. Gadon, *Emigracja polska [L'Émigration polonaise]*, vol. III, Kraków 1902, p. 202—208.

<sup>15</sup> T. Mirski à J. Tański, 16 I 1836, lettre publiée dans la «Kronika Emigracji Polskiej» du 12 III. Voir une relation analogue du docteur Soliet, 14 IV 1836, Franc, *op. cit.*, p. 169.

nisant le travail. Mirski lui-même alla se faire soigner à Alger. Il avait déjà 200 000 francs de dettes et ses créanciers le harcelaient. Il se vit forcé d'avouer «que l'étendue du terrain qui lui a été accordé dans la plaine de la Mitidja était hors de proportion avec les ressources dont il pouvait disposer»<sup>16</sup>. Cependant le conflit qui venait d'éclater avec le bey de Constantine rebutait les bailleurs de fonds. Au début de 1838 Mirski demanda ses passeports. Il partait — disait-il — pour Paris, «dans l'intérêt de ses entreprises agricoles», afin de rassembler de nouveaux capitaux<sup>17</sup>. L'année suivante, il adressait encore un long mémoire sur la triste situation des émigrés Polonais à Alger<sup>18</sup>. A cette époque, le Conseil d'administration avait déjà décidé de retirer sa concession à Mirski, vu qu'il n'en avait pas rempli les conditions. En 1843 Mirski brisa publiquement avec l'émigration polonaise et, se déclarant Russe, accepta l'amnistie du tsar. On le gratifia d'une pension et son titre de prince lui fut confirmé<sup>19</sup>. C'est ainsi que le «seigneur de Rassauta», qualifié d'escroc et de renégat, disparut de la scène algérienne et française.

Vers ce temps-là, le nombre des Polonais en Algérie avait de nouveau augmenté. En 1836, sous le prétexte d'une nouvelle conspiration, les forces autrichiennes avaient occupé la Ville-Libre de Cracovie et en avaient expulsé quelques centaines d'anciens insurgés de 1831. Ces patriotes allaient grossir les rangs de l'émigration: on les dirigeait sur Trieste afin de les embarquer pour l'Amérique, mais la plupart d'entre eux préférèrent se rendre en France. Thiers objectait qu'il se trouvait déjà dans le pays plus de 5000 Polonais; il proposa d'en diriger quelques-uns sur l'Algérie<sup>20</sup>. En conséquence, le 30 novembre 1836, Le Styx, bâtiment autrichien, déchargea à Alger 80 Polonais expédiés de Trieste. Ils se trouvaient «dans un dénuement complet». Le général Damrémont insistait sur l'urgence de leur accorder un secours; certains d'entre eux, disait-il, étaient aptes au service militaire; les autres pourraient être employés aux travaux de voirie<sup>21</sup>.

En conséquence, le ministère ne mit pas beaucoup de retard à accorder aux nouveaux-arrivés le statut des réfugiés subsidiés. Un «Conseil de Dépôt» fut élu par les réfugiés, avec, en tête, le major Ksawery Boski, ancien soldat de l'Empire. Ce Conseil était composé de six officiers, dont un officier payeur, chargé de la distribution des subsides<sup>22</sup>. Ces derniers étaient réglés par la loi du 21 avril

<sup>16</sup> Note explicative, non datée, Archives Nationales (abrév. AN) F<sup>80</sup> 607.

<sup>17</sup> T. Mirski au maréchal Valée, Alger 2 I 1838. AN F<sup>80</sup> 601.

<sup>18</sup> T. Mirski au maréchal Soult, Paris 17 XII 1839, AN F<sup>80</sup> 607.

<sup>19</sup> Ce fut le petit-fils du même Mirski qui inaugura, en qualité du ministre de l'Intérieur, l'ère constitutionnelle en Russie (1904).

<sup>20</sup> Affaires Étrangères à Guerre, 1 VII 1836, AN F<sup>80</sup> 607.

<sup>21</sup> Rapport de l'intendant civil, Alger 1 XII 1836. AN F<sup>80</sup> 607.

<sup>22</sup> L'officier payeur (Józef Żukowski jusqu'en 1845, Louis Bralian jusqu'en 1857) recevait une subvention additionnelle de 30 francs par mois. En 1842, le ministère de l'Intérieur voulait supprimer cette dépense, du fait que partout ailleurs les paiements étaient effectués directement

1832. Elle divisait les réfugiés en 5 catégories, d'après leur état social. Les passagers du Styx appartenaient aux deux dernières. La 4<sup>e</sup> catégorie comprenait les officiers, les ecclésiastiques, les employés, les propriétaires fonciers, les professions libres, les marchands et les étudiants. Leur subside était fixé à 30 francs par mois. La 5<sup>e</sup> catégorie n'en recevait que 15: ici se trouvaient réunis les sous-officiers, les soldats, les agriculteurs et les artisans. On avait prévu des allocations de famille, mais uniquement pour les épouses d'origine polonaise et pour les enfants nés avant l'arrivée en France. Le subside était accordé par le ministre de la Guerre qui pouvait la leur retirer, «s'il jugeait leur présence susceptible de troubler l'ordre et la tranquillité publique». La radiation était effectuée par le préfet. Le réfugié subsidié ne pouvait changer de résidence sans l'autorisation de la préfecture<sup>23</sup>. Cette surveillance tâtonne devenait onéreuse surtout pour les indigents, en quête de travail manuel. Le subside de 15 francs par mois ne préservait pas de la faim.

Le plus ancien «État nominatif des réfugiés polonais résidant dans l'étendue des possessions françaises du nord de l'Afrique», date du 20 avril 1837<sup>24</sup>. Il comprend 97 noms, dont 9 personnes domiciliées à Oran, et 2 à Bône — le reste à Alger. Parmi ces réfugiés, nous retrouvons 67 passagers du Styx: 29 officiers, 7 sous-officiers, 21 soldats et 10 civils. Les états des années suivantes, jusqu'en 1845, oscillent entre 75 et 98, mais ils correspondent de moins en moins au nombre réel des émigrés. D'une part ils ne tiennent pas compte de la Légion Étrangère, réorganisée en Algérie à partir de 1837, et où l'on retrouvera des Polonais, bien qu'en nombre restreint. D'autre part, ceux des réfugiés qui arrivent à une certaine aisance, sont rayés des subsides et ne figurent plus sur les états. Enfin, le nombre des Polonais pratiquement stationnaire ne tient pas compte des mutations fort nombreuses et dues à des causes diverses. C'est ainsi que nous avons noté, entre 1836 et 1847, 47 décès de réfugiés, 43 départs et 156 nouvelles arrivées — et encore ces données ne sont-elles pas complètes. On peut donc estimer le total des réfugiés ayant perçu des subsides en Algérie jusqu'en 1847, à environ 260, dont 110 ex-officiers, 50 sous-officiers et 70 soldats. Le reste était formé par des civils, ou-bien de gens dont il n'est pas possible de préciser le grade<sup>25</sup>.

47 décès en 10 ans, sur un total de 260 personnes, dans la force de l'âge — voilà certes un chiffre élevé! La plupart de cas nous est donnée sans détails; quelquefois avec la mention: à l'hôpital. On retrouve plusieurs cas de mort mysté-

---

par la Préfecture. Mais la Direction d'Alger laissa les choses où elles étaient, trouvant sans doute cet arrangement plus commode. AN F<sup>80</sup> 601.

<sup>23</sup> Cette législation, modifiée plusieurs fois dans la suite, est exposée dans une «Instruction du 22 VII 1843 adressée à MM. les Préfets relativement aux dispositions à observer à l'égard des étrangers réfugiés en France pour causes politiques» AN F<sup>80</sup> 608.

<sup>24</sup> AN F<sup>80</sup> 601; *ibidem*, pour les années suivantes.

<sup>25</sup> Ces chiffres ne concernent que les émigrés arrivés à Alger jusqu'en 1848. Je me suis basé sur les dossiers individuels, AN F<sup>80</sup> 607—609. Voir aussi A. Krosnowski, *Almanach emigracji polskiej* [*Almanach de l'émigration polonaise*], Paris 1846.

rieuse ou violente: un charretier écrasé par une voiture, un ancien officier sans travail ni ressources, trouvé mort sur la grande route de Douéra à Alger, un vieux soldat «tué dans la plaine», un terrassier «disparu de son domicile et présumé mort». Certains de ces disparus, surtout en 1845, année de l'insurrection, ont pu périr de la main des Arabes.

En ce qui concerne les départs, une partie des passagers du Styx a obtenu dans la suite l'autorisation de se rendre en France. Les bureaux mettaient des obstacles à ces «mutations»; il fallait présenter un certificat de bonne conduite ou une attestation de médecin sur les mauvais effets du climat africain. Les anciens légionnaires obtenaient plus facilement ces permis de voyage. Après 1840 ils étaient déjà accordés sans encombre et, en général, le contrôle des mutations se relâche.

Parmi les nouveaux inscrits en Algérie il faut noter d'abord une soixantaine de légionnaires polonais qui quittent le service à l'expiration de leur terme et se décident à rester en Afrique<sup>26</sup>. Ils doivent, dans ce cas, afin d'obtenir un subside, prouver leur qualité de réfugiés politiques, qui ne leur est pas toujours accordée<sup>27</sup>. Le sort de ces soldats, bien des fois libérés avant terme pour cause de santé, était digne de pitié. Certains avaient servi jusqu'à dix ans; ils passaient à la vie civile sans moyens, sans métier, leurs forces ruinées. Un certificat de bonne conduite ne leur assurait pas encore un gagne-pain. La plupart prenaient du travail manuel à la journée et tombaient dans la misère. On trouvait parmi eux des officiers distingués, tel Stanisław Przyłuski, chef d'escadron à la Légion Étrangère en Espagne, qu'on voit en 1843 employé dans une carrière, malgré son âge avancé et ses infirmités<sup>28</sup>. Dans leurs requêtes, rédigées dans un mauvais français, ces vieux soldats souvent maudissent leur sort. «Je suis fatigué, rebuté de l'Afrique. Il y a si longtemps que je souhaite la quitter!» écrivait Michał Malbański<sup>29</sup>.

Cette terre d'Afrique, vue de loin, semblait cependant pleine de promesses. D'assez nombreux réfugiés (20 dans la seule année 1842) se rendaient de France en Algérie de leur propre gré. Ils espéraient y trouver du travail, s'étant laissé tenter par la hauteur des gages, ne se rendant pas compte du prix exorbitant de la vie. Certains se faisaient certifier par leur préfecture, comme quoi ils étaient aptes «aux plus durs travaux»<sup>30</sup>. Ceux qui ne trouvaient pas en Algérie des pa-

<sup>26</sup> Il m'est impossible d'évaluer le nombre de ceux qui ont quitté le pays, une fois congédiés.

<sup>27</sup> C'est ainsi que Walentyn Boguski, venu en France en 1841, s'est enrôlé dès son arrivée à Metz. Lorsqu'il quitta le service en 1844, on lui refusa le statut de réfugié sous le prétexte qu'il avait fui son pays non pas à cause de persécutions politiques, mais voulant éviter le service militaire AN F<sup>80</sup> 608.

<sup>28</sup> AN F<sup>80</sup> 607.

<sup>29</sup> AN F<sup>80</sup> 601. Malbański voulait se rendre à Bordeaux («c'est une ville où je brûle de demeurer»). Le passage lui fut accordé.

<sup>30</sup> Le préfet de la Haute-Vienne certifiait en 1841 qu'un certain Donat Szenfer avait travaillé à Limoges «à la préparation des terres à porcelaine, il n'a donc pas perdu l'habitude des travaux pénibles auxquels il est d'autant plus apte qu'il est d'une taille, d'une constitution et d'une force musculaire extraordinaire», AN F<sup>80</sup> 607.

rents, des amis ou d'autres attaches, arrivaient rarement à se créer une situation. Plusieurs d'entre eux passaient la Méditerranée cherchant à se soustraire aux créanciers, ce qui ne leur réussissait pas toujours. Des notes d'aubergistes ou de tailleurs poursuivaient ces Polonais jusqu'à Alger, et on leur défalquait ces créances de leur solde, par versements mensuels.

A partir de 1845, les autorités refusent le passage en Afrique aux réfugiés infirmes ou inaptes au travail. Ceci annonce de nouvelles mesures, tendant à circonscrire le nombre de subsidiés. Jusqu'alors, les cas de radiations de subsides étaient rares et ne frappaient que des gens aisés qui réellement n'en avaient pas besoin: un négociant, un restaurateur, un médecin etc.<sup>31</sup>. Mais en 1843, une circulaire du ministre de l'Intérieur ordonnait aux préfets la diminution successive du nombre des subsidiés. Les crédits pour les réfugiés — expliquait le ministre — étaient toujours envisagés comme temporaires; ils ne devaient servir qu'à faciliter l'acclimatation de ces étrangers, et non à leur créer une position exceptionnelle. Il faut donc refuser les subsides aux gens capables de travailler; ces radiations produiront un effet salutaire, en tant qu'elles inciteront les réfugiés au travail<sup>32</sup>. Des instructions semblables, renouvelées d'année en année, insisteront sur le besoin urgent d'économie, exigée par les Chambres, sur le devoir du préfet de contrôler tous les ans les listes de subsidiés, toujours «susceptibles de réduction». Les résultats ne se firent pas attendre: nous notons à Alger, en quatre ans (1844—1847) 58 radiations. On commença en 1844, par rayer des listes les employés gagnant plus de 100 francs par mois. L'année suivante, on s'attaqua à ceux qui n'en gagnaient que 75. En 1846, ce fut pis; on rayait de simples manoeuvres à 45 francs par mois, et même des chômeurs. La méthode était simple: l'ouvrier honnête n'a pas besoin de subsides; celui qui ne gagne rien peut-être taxé d'intempérance, de paresse, de mauvaise volonté. «Cette mesure — écrivait-on — aura peut-être pour effet de contraindre celui qui en est l'objet à chercher des moyens d'existence dans le travail»<sup>33</sup>. Seuls, les officiers, membres du Conseil du Dépôt restaient exemptés de ces radiations. On leur écrivait sur les listes: «atteint d'infirmités»; «sans profession faute d'industrie», «digne de la bienveillance du gouvernement» etc. Ces gens comme il faut s'étaient fait des relations à la Préfecture; on les payait et en retour ils main-

<sup>31</sup> En 1841, le ministère voulait rayer des listes Józef Paschalski, premier commis à l'hôpital civil d'Alger, payé 1200 francs par an. Ses supérieurs objectèrent toutefois que la paye affectée à ce poste était plus que modique, «vu la tenue plus convenable qu'il exige». On se borna donc à ramener le subside de 1 franc à 75 ct. par jour, AN F<sup>80</sup> 607.

<sup>32</sup> Circulaire aux préfets du 10 VIII 1843: «J'appelle également la sévérité de vos investigations sur les réfugiés qui soit pour cause d'infirmité n'entraînant point l'incapacité absolue au travail, soit sous le prétexte d'études qu'ils négligent ou pour lesquelles ils ne possèdent aucune aptitude, sont parvenus à obtenir des secours en dehors du tarif ordinaire». Voir aussi les circulaires du 22 I 1843, 31 VIII 1846 etc., AN F<sup>80</sup> 602.

<sup>33</sup> Dossiers de Luc Rozpędowski, d'Antoni Nowakowski, de Józef Sławiński etc., AN F<sup>80</sup> 609.

tenaient l'ordre dans la petite communauté d'étrangers, dont ils surveillaient les activités politiques<sup>34</sup>.

Les mesures d'économie, décidées à Paris, frappaient les moins fortunés.

En 1847, une quinzaine de réfugiés fraîchement rayés des listes présentaient une requête au gouverneur-général. Ils se disaient inaptes au travail ou incapables d'en trouver. «Tous les travaux ont été suspendus en Algérie pendant sept mois consécutifs, de manière que le gouvernement a été forcé de nourrir des milliers d'ouvriers, et les nourrit encore, faute de travail». «Ce serait une chance plus que problématique pour nous que de compter de trouver une occupation, pour gagner de quoi vivre, vu l'agglomération toujours croissante des ouvriers de toutes nations». Les pétitionnaires demandaient leur réadmission aux subsides en assurant: «Le temps n'est peut-être pas éloigné où la Providence permettra à ceux de nous qui survivront l'exil, de retourner dans notre patrie»<sup>35</sup>. L'administration, en rechignant un peu, consentit à la réadmission des soussignés — en exceptant toutefois deux hommes, qualifiés d'ivrognes. Malgré ces réadmissions, le nombre des subsidiés baisse en 1847 jusqu'à 32.

Les réfugiés civils sont en majorité des hommes seuls<sup>36</sup>: célibataires, veufs, ou-bien ayant laissé leurs familles en Pologne. Nous trouvons dans les actes la trace de 40 femmes de réfugiés, dont 16 Polonaises et 24 Françaises. Ce chiffre n'est peut-être pas exact; il semble pourtant que seule une minorité de Polonais a pu fonder ou conserver un foyer en Algérie. Inutile d'ajouter qu'un mariage français hâtait la naturalisation du réfugié, surtout s'il s'agissait d'un «bon mariage».

Pour tous les réfugiés ayant perçu des subsides, nous possédons des données plus ou moins détaillées, sur leur lieu de séjour<sup>37</sup>, leurs emplois et leurs revenus. On peut les répartir (en exceptant les invalides) en quatre groupes principaux: les commerçants (une trentaine), les colons (une vingtaine), les employés (environ 70) et les ouvriers (plus de cent)<sup>38</sup>.

Le premier groupe paraît le plus aisé: c'est un petit noyau d'une bourgeoisie d'origine polonaise. Viennent en tête: Ignacy Mękalski, marchand de vin et propriétaire d'immeubles, Julian Eysymont, négociant, Paweł Kaczanowski, entrepreneur de travaux publics, et Franciszek Szablicki, hôtelier à Mustapha. Tous les quatre devaient leurs fortunes à de riches mariages<sup>39</sup>. D'autres qui

<sup>34</sup> Voir les dossiers de Boski, de Bralian, de Kałuski etc., AN F<sup>80</sup> 601, 607 et 608.

<sup>35</sup> Pétition du 23 III 1847, AN F<sup>80</sup> 602.

<sup>36</sup> Du point de vue national on trouve parmi ces Polonais quelques Blancs-Russiens et 3 Juifs.

<sup>37</sup> La majorité s'est fixée à Alger et ses environs immédiats. On trouve une trentaine de Polonais dans le département de Constantine et une vingtaine dans celui d'Oran.

<sup>38</sup> Il s'entend que ces gens changeaient souvent de carrières et que certains d'entre eux se trouvent comptés dans plus d'une catégorie.

<sup>39</sup> Kaczanowski avait épousé à Paris, en 1842, une demoiselle Drouard, «tenant un magasin de nouveautés rue du Hanovre». L'oncle de la mariée était employé au ministère de la Guerre. Kaczanowski en 1852 était chargé de la construction du pénitencier de Lambessa. AN F<sup>80</sup> 607.

se sont jetés dans le commerce sans expérience et sans capitaux, n'ont pas aussi bien réussi. Une dizaine s'est faits cantiniers, gargotiers, débitants de boissons, aubergistes. On ne voit pas qu'ils aient fait fortune, certains d'entre eux retombent au niveau d'ouvriers journaliers <sup>40</sup>. Quelques commis de magasins ou commis voyageurs fondent dans la suite des entreprises indépendantes; un certain Oxeftowicz, d'abord maçon, devient entrepreneur en bâtiment, mais ce sont des cas plutôt rares. Plus typique est celui de Jan Paprocki, marié lui aussi à une Française: charretier en 1844, entrepreneur de transports en 1845, il redevient simple manoeuvre en 1847. En 1851 il est garçon restaurateur, l'année suivante, il «vient de vendre le fond d'un établissement dans lequel il donnait à manger». En 1858 le voilà gardien de nuit à 42 francs par mois <sup>41</sup>. Donc, point d'exemple de *self-made man* Polonais en terre africaine.

En fait de colons, nous apercevons à Boufarik, en 1840, un certain Franciszek Zakalewicz, «propriétaire de plusieurs immeubles importants»; il veut aménager l'un d'eux en caserne pour la gendarmerie; il prête aussi de l'argent <sup>42</sup>. Encore une fois, c'est un bon mariage qu'on retrouve à la base de cette opulence. L'année suivante, un groupe de 8 Polonais s'établit sur des lots de terre à Cherchell. La plupart abandonnera leurs concessions au bout de quelques années, à cause du manque de forces, d'infirmités ou de mauvaise conduite. On retrouvera plus tard l'un d'eux employé par son compatriote Mękalski, un autre «gardien du lavoir public» à Bab-Azoum, un troisième (ex-chirurgien de la Légion Étrangère) vivant d'aumône. Un seul a réussi: Adam Rodkiewicz — mais il tient en même temps le poste de pharmacien militaire. Les réfugiés Polonais ne réussissent donc pas comme colons; ils ne s'entendent pas aux cultures méditerranéennes et, encore une fois, ils manquent de fonds <sup>43</sup>.

Les professions libres ne sont que faiblement représentées parmi les Polonais en Algérie. C'est d'abord l'ingénieur Józef Badyński, ex-officier de génie de l'armée polonaise. Il fit ensuite ses études à l'École des Mineurs de St.-Étienne. En 1856 il était garde-mine de I<sup>re</sup> classe à Tenes <sup>44</sup>. A côté de lui deux médecins:

<sup>40</sup> Tel Antoni Czaykowski, arrivé à Alger en 1843, avec sa femme, une Française. Il pense exercer sa profession d'armurier, mais on le voit quelques temps boulanger, puis marchand de vin, il se bâtit une maison au faubourg St. Eugène. En 1849, on le voit complètement ruiné.

<sup>41</sup> *Ibidem*. Les témoignages officiels sur Paprocki sont d'ailleurs tout le temps excellents.

<sup>42</sup> *Ibidem*. On trouve à Boufarik deux ou trois autres Polonais. L'un d'eux, en 1846, figure sur les états avec cette dénomination: «Rodziewicz Edward, 36 ans, minéralogiste, homme de moeurs très douces». AN F<sup>80</sup> 608.

<sup>43</sup> Un cas exceptionnel: celui d'Edward Jełowicki, lequel après avoir servi sous le général Bugeaud, se bâtit à Bône une maison au prix de 60 mille francs. «Malgré la vigilance de la police russe, ce réfugié paraît recevoir de son pays des sommes assez considérables». Rapport du gouverneur-général, 9 II 1843, AN F<sup>80</sup> 608. Jełowicki prendra part à la révolution de 1848 et sera fusillé par ordre de Windischgrätz après la prise de Vienne.

<sup>44</sup> Voir son *curriculum vitae* dans une note du ministère de la Guerre du 10 IX 1852, AN F<sup>80</sup> 611.

Józef Ekelt, médecin-chef du dispensaire à Alger, et Marcell Sierzputowski, médecin de la commune à Koléa. Tous les deux étaient diplômés de l'Université de Cracovie et ont subi en France de nouveaux examens à Montpellier. Ekelt a fait, paraît-il, une carrière brillante, tandis que Sierzputowski se trouvait tout le temps gêné à cause d'une famille très nombreuse<sup>45</sup>. Remarquons que les deux docteurs, aussi-bien que l'ingénieur Badyński, occupaient des postes dans l'administration.

En effet, les services publics offraient aux réfugiés instruits d'assez nombreuses possibilités. On trouve une trentaine de Polonais dans les Ponts et Chaussées, servant en qualité de piqueurs ou de conducteurs auxiliaires, plus rarement de chefs d'atelier<sup>46</sup>. La plupart gagne de 50 à 70 francs par mois; quelques-uns arrivent jusqu'à 100 ou 150. On en licencie beaucoup lors de la crise de 1846. Le service du génie (dessinateurs, vérificateurs) était mieux rétribué; une dizaine de Polonais y gagnait de 100 à 130 frs par mois<sup>47</sup>. Le préfet de Constantine rendait ce témoignage à l'un d'eux, Karol Sierzputowski: «Il est parvenu à force de travail et d'économie à se créer une honnête aisance et à élever convenablement sa nombreuse famille. C'est un homme très convenable, très doux, incapable de s'occuper des menées politiques»<sup>48</sup>.

Ces carrières réussies (du point de vue de l'administration) pouvaient se compter sur les doigts. On pourrait citer encore les deux frères Arnd, employés à la Préfecture d'Alger<sup>49</sup>, Stanisław Dowbor, attaché au commissaire civil à Constantine, un Polonais employé au domaine, un autre à l'octroi, un troisième, Adolf Rotter, successivement légionnaire, agent de police à Blidah, piqueur des Ponts et Chaussées, employé au télégraphe optique<sup>50</sup>. Ceux-ci, dans leurs postes subalternes, ne gagnaient pas plus de 75 francs par mois.

Les prêtres étaient peu nombreux parmi les Polonais en Afrique; l'évêché d'Alger n'en voulait pas, bien qu'il manquât de desservants. Un certain Gębicki, religieux trinitaire, cherchait en vain à prendre les ordres au séminaire de Bourges. Rebuté à plusieurs reprises, il se laïcisa, fit sa licence de droit à Toulouse et devint clerc de notaire à Bône<sup>51</sup>. L'abbé Franciszek Kurowski était durant

<sup>45</sup> Voir sa requête du 8 IV 1844, AN F<sup>80</sup> 608. Il y avait aussi à la Légion Étrangère un chirurgien Polonais du nom de Dziewoński. Il s'est attiré des éloges lors de l'épidémie du choléra, en 1856. Voir: J. Sawicki, *Podróż po Afryce Północnej* [Voyage en Afrique du Nord], «Wędrowiec» [Le voyageur], 1885.

<sup>46</sup> Tel Kazimierz Brzeski, chef d'atelier des P. et C. à Mostaganem, qualifié en 1841 d'«excellent employé», démissionnaire en 1845 pour cause de maladie. AN F<sup>80</sup> 607.

<sup>47</sup> Oskar Dombrowski est payé en 1840 2000 francs par an; 3 ans plus tard, atteint d'ophtalmie, il n'en gagne plus que 70 par mois. AN F<sup>80</sup> 601.

<sup>48</sup> Lettre du 19 II 1858. AN F<sup>80</sup> 611.

<sup>49</sup> Tous deux mariés à des Françaises. AN F<sup>80</sup> 607.

<sup>50</sup> «Père de famille, ouvrier honnête et laborieux», d'après la Direction de l'Intérieur. En 1846 on le revoit criblé de dettes et menaçant de se suicider avec femme et enfants, s'il n'est pas réadmis aux subsides. AN F<sup>80</sup> 609.

<sup>51</sup> AN F<sup>80</sup> 601 et 608.

16 ans attaché au service de la cathédrale à la Rochelle. En 1852, muni des certificats les plus élogieux, il passa en Algérie, mais mgr Pavy lui refusa tout emploi. Il gagnait péniblement sa vie en donnant quelques leçons aux enfants <sup>52</sup>. L'abbé Semenenko, membre influent de l'ordre des résurrectionistes, voulait, pour cause de santé, se rendre en Algérie «où il espérait pouvoir exercer son ministère». Sa demande fut repoussée <sup>53</sup>. Un autre, Piotr Ziółkowski, ci-devant aumônier de l'armée polonaise, cherchait à se placer à Alger, «soit comme prêtre, soit comme agriculteur» <sup>54</sup>. On lui accorda le passage gratis, mais on ne sait s'il en a profité. Enfin, un certain abbé Szczepanowski est arrivé à Alger en 1849, avec le transport du Gian-Matteo, dont il sera question ci-dessous. A lui aussi, l'évêché défendit d'exercer le sacerdoce. Il ne put obtenir l'autorisation de se rendre en France et on lui refusa tout subside. Il était devenu rapiéceur ambulancier et il parcourait les villages à la recherche de hardes à raccommoier. On le disait «d'une santé assez faible et même un peu atteint d'idiotisme» — par contre «homme sobre, d'une conduite régulière et d'une bonne moralité». Une seule fois, exceptionnellement, on lui donna un secours de 60 francs — et encore avec l'injonction «que ce Polonais garde le silence sur la faveur dont il est l'objet» <sup>55</sup>.

Passons aux gens de condition inférieure. Parmi les artisans, on peut énumérer un cordonnier, 2 guêtriers, 2 menuisiers, un forgeron, un serrurier, un peintre en bâtiment — huit personnes en tout. Ce sont des ouvriers, non des patrons, et souvent ils se trouvent sans travail. Les anciens légionnaires se placent souvent dans les subsistances militaires (gardiens de magasins etc.); on les voit prendre du service chez leurs anciens officiers, en qualité de domestiques ou de palefreniers <sup>56</sup>. Ce ne sont que des occupations passagères, et il en est de même de ceux qu'on entrevoit garçons de café, servants d'hôpital ou charretiers. La grande majorité des travailleurs manuels est surnommée journaliers, terrassiers, manoeuvres et gagne 15 à 20 francs par mois. Quelques-uns prennent du travail dans les mines de cuivre de Mouzaïa. Parmi ces ouvriers non qualifiés on retrouve d'anciens officiers, des étudiants, des artisans qui gagnaient leur pain à creuser des fossés. On peut suivre leur carrière d'année en année, gagnant de moins en moins, s'enfonçant dans la misère, bien souvent estropiés, privés de domicile fixe, réduits à demander la charité, et finissant leur vie sur un grabat d'hôpital. Beaucoup d'entre eux furent réduits au chômage en 1846, «par suite de la fermeture des chantiers»; rappelons que c'est le moment où on leur refusait des subsides.

Il ne serait pas étonnant si cet état d'indigence entraînait des conflits avec

<sup>52</sup> AN F<sup>80</sup> 611.

<sup>53</sup> Elle datait de 1846. AN F<sup>80</sup> 608.

<sup>54</sup> Il avait étudié à l'Institut Agronomique de Grignon. AN F<sup>80</sup> 611, sub. 1852.

<sup>55</sup> Opinion du préfet d'Alger, 10 II 1854, AN F<sup>80</sup> 611.

<sup>56</sup> Tel Albert Klimek, «homme de peine pour soigner les chevaux chez Mr le général baron de Gallois». AN F<sup>80</sup> 609.

la loi. Mais ces cas ne sont pas très fréquents : une dizaine tout au plus de Polonais condamnés pour vol aux travaux forcés ; un ou deux cas d'escroquerie ; point de crimes. Un certain Antoni Psarski causa du scandale lorsqu'on s'est aperçu que la Française avec laquelle il vivait maritalement à Boufarik n'était pas son épouse légitime. En effet, M<sup>me</sup> Psarska « dont les yeux se sont affaiblis par suite des travaux de tapisserie auxquels elle se livrait assidûment en Afrique pour subvenir à ses besoins » vivait à Paris dans la misère, avec un enfant en bas-âge. On retira à Psarski une partie de sa subvention pour en faire bénéficier sa femme. Il y a sur cette affaire tout un dossier <sup>57</sup> ; il faudrait estimer à sa juste valeur que tous ces Polonais ne causaient pas aux autorités plus de soucis.

Il y eut tout de même des soucis d'ordre politique. La guerre de conquête allait son train : prise de Constantine en 1837, rupture avec Abd el-Kader, deux ans plus tard. Certains Polonais se demandaient où se trouvait leur place durant cette lutte : du côté de la France, à laquelle ils devaient l'hospitalité, ou bien du côté des Arabes, qui défendaient leur liberté ? Ceux, parmi les Polonais, qui s'engageaient dans la Légion Étrangère, pensaient y trouver un abri, un gagne-pain, peut-être des aventures. Certains de ces soldats de métier étaient à demi francisés : tel le major Horain déjà mentionné, lequel d'ailleurs périt à Djidjelli, en 1839 <sup>58</sup>. Mais d'autre part, on trouve dans la correspondance officielle certains cas — plus rares, mais d'autant plus dignes d'intérêt — de Polonais sympathisant et même collaborant avec la population indigène.

La capitaine Feliks Białkowski (membre du Conseil du Dépôt), adressait en 1837 une requête au ministère de la Guerre. Il avait pensé entrer dans la Légion, mais on n'y voulait pas reconnaître son grade ; pouvait-il entrer au service d'Abd el-Kader ? Ceci, notons-le, se passait au lendemain du traité de la Tafna, et le célèbre émir pouvait, à la rigueur, passer alors pour un « allié de la France ». L'intendant civil, bien entendu, répondit à Białkowski par la négative, du fait qu'« Abd el-Kader ne peut désirer former des troupes régulières que pour combattre la puissance française ». Mais les autorités s'alarmèrent ; on établit bientôt que des avances avaient été faites à plus d'un officier Polonais, de passer du côté des Arabes ; qu'il y avait déjà un nommé Moszyński, ancien insurgé de 1831, au service du bey de Constantine ; un autre, Szczepanowski, employé à Tunis. Jusqu'à présent, les Polonais d'Alger semblaient se conduire d'une manière loyale ; mais ils étaient dans un tel état d'indigence que certains pourraient être tentés par les avantages offerts. Ne serait-il pas plus prudent de renvoyer tous ces étrangers en France ? Montalivet, ministre de l'Intérieur, refusa net : puisque ces Polonais se conduisent si bien, autant vaut qu'ils restent où ils sont ; la France en est trop encombrée <sup>59</sup>.

<sup>57</sup> AN F<sup>80</sup> 608.

<sup>58</sup> Voir sa biographie, par L. Bystrzonowski, dans le « Trzeci Maj », 31 VII 1840.

<sup>59</sup> Mémoire de Brenier, 10 X 1837 ; Guerre à l'Intérieur, 31 X ; réponse de Montalivet, 24 XI ; nouvelle intervention du ministère de la Guerre en décembre. AN F<sup>80</sup> 601 et 607.

Les doutes émis par le commandant militaire se justifiaient de temps en temps par les faits. Un certain Napoleon Borejsza, en cette même année 1837, fut fait prisonnier par les Arabes. «Conduit à Miliana, il a contribué par sa connaissance de la langue du pays à obtenir du Bey l'adoucissement du sort de ses compagnons et s'est également rendu utile dans l'échange des prisonniers». Il revint à Alger au bout de quelques mois; mais en 1840 il s'enfuit de nouveau chez ses amis Arabes, suspect, paraît-il, d'escroquerie et menacé de prison. En 1842, il est déjà à Paris. C'est là, bien sûr, un épisode sans conséquence, mais témoignant des possibilités de contacts entre les Polonais d'Alger et l'intérieur.

Lors de la prise de Constantine, en 1837, on y trouva aussi plusieurs Polonais. «Quoiqu'on n'ait pu y expliquer leur présence que comme déserteurs de la Légion Étrangère — expliquait le général Négrier — ils ont été dès le principe, par leur connaissance de la localité, employés par nous à divers services. Mais ils ne peuvent évidemment inspirer que peu de confiance et d'intérêt». L'un de ces Polonais, un certain Józef Bogucki, dit «Mimiche», dut bientôt gagner la montagne, accusé «d'exactions et de dépouillements» par les autorités françaises. Il fut saisi au bout d'un certain temps; en 1843, il se trouvait à la prison militaire d'Alger<sup>60</sup>. Il n'y a aucune preuve qu'il ait auparavant servi dans la Légion. Un de ses compagnons d'infortune, Karol Chętkowski, ancien sous-officier polonais, expulsé par les Autrichiens, s'était embarqué à Trieste pour Tunis, où il prit du service chez le Bey. On le retrouve ensuite à Biskra, au Souk, enfin à Constantine<sup>61</sup>. Les autorités avaient aussi entendu parler d'un certain Owich (?), Polonais emmené par Hadj Ahmed après la chute de Constantine. Le major Boski, interrogé à ce sujet, suggérait que le nommé Owich (Daniel) devait en réalité s'appeler Danielowicz<sup>62</sup>. On peut conclure de ces quelques exemples — et on n'en connaît qu'une partie — que certains réfugiés Polonais s'établissaient parmi les Arabes en lutte et faisaient cause commune avec eux.

C'étaient évidemment des cas isolés et sans grande importance politique. Les démocrates polonais condamnaient la guerre algérienne et le service des Polonais dans la Légion; il s'en suivait qu'Alger était devenu un fief du parti Czartoryski<sup>62a</sup>. La Société du Trois Mai, où se groupaient les partisans du prince, ne comptait à Alger qu'une quinzaine d'affiliés; mais les membres les plus influents du Conseil du Dépôt en faisaient partie, ainsi que d'autres notables<sup>63</sup>. Il

<sup>60</sup> Rapport de Négrier, 24 IX 1842; requête de Bogucki, 31 I 1843, AN F<sup>80</sup> 602. Bogucki était marié avec une Arabe, il avait un enfant et possédait, paraît-il «des propriétés» à Constantine.

<sup>61</sup> Intérieur à Guerre, 21 XI 1839, AN F<sup>80</sup> 607.

<sup>62</sup> Dossier Owich, AN<sup>80</sup> 601. Note de X. Boski, 4 IV 1843, AN F<sup>80</sup> 607. Ces sortes de confusions de noms étaient extrêmement fréquentes dans la correspondance officielle.

<sup>62a</sup> Il est vrai qu'en 1837 une dizaine de réfugiés accède à Alger à l'Union de l'Émigration Polonaise, organisation de démocrates modérés. Mais il ne semble pas que ce groupe ait manifesté une activité politique quelconque.

<sup>63</sup> La liste des membres de la Société (1843—1848), BC n° ev. 1320, contient 17 résidents d'Algérie.

leur était facile d'exercer une pression sur leurs compatriotes moins fortunés, surtout à un moment où il devenait si facile d'être rayé des subsides. C'est ainsi que 41 Polonais d'Alger signaient en 1843 leur adhésion aux «principes» du prince Adam, et que d'autres adhésions suivirent, englobant la majorité des réfugiés<sup>64</sup>. On se rappelle que Czartoryski s'intéressait au problème africain et qu'il avait voulu constituer au sein de la Légion Étrangère, le noyau d'une force militaire polonaise. L'un de ses collaborateurs les plus proches, le major Bystrzonowski, présentait au duc d'Orléans en 1842 un long mémoire sur *La colonisation dans l'Algérie par le moyen de la Légion Étrangère*. Pour attirer un nombre croissant de Polonais dans ces colonies militaires on n'aurait pas besoin, d'après Bystrzonowski, de recourir à des gestes politiques, capables de donner l'éveil aux cabinoets. Il suffirait d'augmenter le nombre d'officiers Polonais dans la Légion et d'assurer aux volontaires la naturalisation française<sup>65</sup>. Le général Bem, en 1846, développait devant le duc de Nemours un projet analogue d'une «colonie militaire polonaise en Algérie». Il croyait pouvoir y enrôler jusqu'à 20 mille concitoyens<sup>66</sup>!

D'après les conceptions de l'Hôtel Lambert (nom donné couramment au parti Czartoryski d'après la résidence parisienne du prince Adam) le corps d'armée polonais, organisé sous les drapeaux français servirait en cas d'insurrection ou bien de guerre européenne, de point d'appui pour les «bien-pensants» contre le parti révolutionnaire. C'étaient évidemment des projets utopiques: l'Hôtel Lambert n'eut jamais réuni sous ses ordres les milliers de Polonais dont il croyait disposer, même si la Monarchie de Juillet n'y eut pas mis d'obstacle. Mais il faut souligner un autre aspect du problème: les projets de Czartoryski n'impliquaient nullement qu'il ait épousé sur la guerre d'Algérie, le point de vue du gouvernement français.

Alexandre Walewski (le futur ministre de Napoléon III) était jusqu'en 1840 assez lié avec le prince Adam et lui avait servi de porte-parole. Il s'était engagé aux chasseurs d'Afrique et fut même employé dans une mission auprès d'Abd el-Kader. En 1837, ayant quitté le service, il publiait une brochure où il se déclarait contre la guerre de conquête, et pour un règlement amical du problème africain. «Si vous voulez la paix, écrivait-il, considérez les Arabes comme nation indépendante; traitez avec eux, concédez à deux ou trois de leurs chefs le droit de souveraineté que vous prétendez avoir acquis; stipulez des conditions avantageuses pour votre commerce; contentez-vous d'occuper les villes et les ports du littoral. Mais si vous voulez absolument être réputés souverains du pays, continuez à guerroyer, à faire des expéditions, à exterminer les populations indigènes, car vous ne parviendrez jamais à exercer paisiblement cette souveraineté»<sup>67</sup>.

<sup>64</sup> «Trzeci Maj», 14 V 1843, 5 X 1844, 13 VI et 25 VII 1846.

<sup>65</sup> Premières ébauches de ce mémoire, datant de 1841, BC 5549, p. 783—798, 821—836. Copie de la version définitive, 12 III 1842, *ibidem*, p. 1—24.

<sup>66</sup> E. Kozłowski, *General Józef Bem*, Warszawa 1958, p. 207—211.

<sup>67</sup> A. Walewski, *Un mot sur la question d'Afrique*, Paris 1837, p. 21.

Czartoryski se gardait de s'exprimer de ce ton devant un public français. Mais il y a d'autres témoignages qu'il ne se sentait nullement solidaire des envahisseurs français, qu'il comparait la lutte menée par les Arabes à celle de sa propre nation. Le major Bystrzonowski déjà mentionné fut autorisé en 1840 «à prendre part comme officier volontaire, aux opérations qui se préparent dans l'Algérie»<sup>68</sup>. Il prit part en effet à l'expédition du maréchal Valée et envoya des correspondances au journal de son parti, le «Trzeci Maj» (Trois Mai). On y lisait: «La guerre que conduisent en ce moment les Français en Afrique a bien des ressemblances avec le genre de guerre que devra mener la Pologne pour son indépendance. Quiconque croit à une telle guerre en Pologne, doit observer instamment la guerre d'Algérie, en analyser les difficultés et les moyens de les surmonter». Bystrzonowski, attaché à l'état-major français, se plaçait donc au point de vue de l'adversaire; c'est la tactique des Arabes qui l'intéressait, c'est leur endurance, leur opiniâtreté dans la lutte qu'il ne cessait d'admirer. Et s'il soulignait les points faibles du régime d'Abd el-Kader: manque de traditions nationales, insubordination des tribus, etc. — il en concluait que les Polonais auront plus de chances dans leur lutte, que n'en ont eu les Arabes. Si donc Abd el-Kader a préféré la guerre à un compromis qui jouait en faveur des infidèles, les Polonais devraient suivre son exemple<sup>69</sup>.

L'auteur développa ces idées dans un livre sur l'Algérie, publié en 1846, au moment où la lutte en Afrique approchait à son point culminant. L'auteur y décrivait le pays et ses habitants, il énumérait ses ressources et rendait compte des variations de la politique française en Algérie, depuis 1830. Mais c'est à Abd el-Kader, chef génial de la résistance nationale, qu'il consacrait ses pages les plus éloquentes: «Heureux pays, qui trouve en une telle position un chef aussi hors du commun, que celui qui commande aujourd'hui aux Arabes. Hommage à ce chevalier de la foi et de l'indépendance nationale! Cet hommage, même les adversaires le lui rendent; les siècles éloignés feront passer son nom auguste à la postérité; comme un exemple à suivre et comme l'honneur de nos jours»<sup>70</sup>. L'auteur présentait l'émir comme le modèle idéal du chef d'une insurrection nationale, semblable à celle qui se préparait en Pologne. Abd el-Kader eut beau subir des revers et se soumettre enfin à ses ennemis; il n'en resta pas moins, aux yeux des Polonais, le héros d'une juste cause. Cyprian Norwid exprima ce sentiment dans le vers demeuré célèbre: *A l'émir Abd el-Kader à Damas* (1860):

Rendre hommage aux gens nobles de nos jours,  
C'est honorer la droite du Seigneur

...

<sup>68</sup> Accord d'un subside de 1 fr. 46 ct. par jour: AN F<sup>80</sup> 607.

<sup>69</sup> L. Bystrzonowski, *Souvenirs de la guerre d'Afrique*, «Trzeci Maj», 7 VIII, 13 X, 11 XI 1840.

<sup>70</sup> *O Algerii [De l'Algérie]*, par L. B., vol. II, Leipzig 1846, p. 146.

Accepte donc, émir, cet hommage éloigné,  
 Pareil au bouclier de Dieu!  
 Les larmes de l'orphelin, les larmes de l'infirmes  
 Te soient un brillant baptême.

...

Que ta tente devienne plus large  
 Que la forêt de cèdres de David!  
 Parce que, des trois Mages, tu fus le premier  
 Qui montas à cheval en temps opportun \*\*.

1846, 1847 — dates rapprochées, marquant: l'une, le désastre d'une insurrection en Pologne, et l'autre, la soumission de l'Algérie. Il y eut en ce moment des Polonais, lesquels, désespérant de la cause nationale, voulaient chercher un refuge sur la côte africaine pacifiée. Les passages à Alger de notables polonais se multiplient en 1847; parmi eux le colonel Siodońkiewicz, le capitaine Wern, le colonel Kamiński. Ce dernier se disait «envoyé en Algérie par le prince Sanguszko, noble seigneur autrichien, qui aurait formé le projet de faire dans ce pays des acquisitions territoriales de quelque importance»<sup>71</sup>. Il est bon de noter ce projet du prince Sanguszko, l'un des magnats les plus en vue de Galicie, qui fuyait la jacquerie dans son propre pays, jetant son dévolu sur une terre où la révolution venait d'être subjuguée! C'étaient d'ailleurs des projets sans lendemain: l'année suivante, la tempête révolutionnaire se déchainait en Europe. Les Polonais d'Alger s'élançaient vers des champs de bataille plus proches de leur patrie. On retrouvera, en 1848, les trois officiers cités ci-dessus: Kamiński, Siodońkiewicz et Wern, aux premiers rangs de la Légion Polonaise en lutte contre les Autrichiens en Lombardie<sup>72</sup>.

La Révolution de Février fit subir une éclipse au parti monarchique de l'émigration polonaise. Aussi les réfugiés d'Alger s'adressaient-ils, dès le 4 mars 1848, non plus à l'Hôtel Lambert, mais à un Comité de tendance démocratique, fraîchement réuni à Paris. Ils demandaient dans cette lettre «de quelle façon peuvent-ils mettre leurs forces au service de la cause nationale». Le Comité en réponse leur communiquait la nouvelle des révolutions de Vienne et de Berlin; il leur mandait que tous les Polonais se mettent en route pour leur pays, où l'insurrection ne tardera pas à éclater. Les membres du dépôt d'Alger furent saisis de l'enthousiasme général, ils se voyaient déjà rentrant en triomphateurs dans leurs foyers. Le Gouverneur général leur accordait 3 mois de subsides et le passage gratuit jusqu'à Marseille. Le Conseil du Dépôt envoya au Comité de Paris une liste de 111 Polonais établis en Algérie<sup>73</sup>. Cette liste ne comprenait

\*\* Traduction de l'auteur de l'article.

<sup>71</sup> Requête de Kamiński, 23 VI 1847; celle de Siodońkiewicz, 20 I 1847; avis de la Direction d'Alger sur Wern, 23 II 1848, AN F<sup>80</sup> 609.

<sup>72</sup> S. Kieniewicz, *Legion Mickiewicza (La Légion de Mickiewicz)*, Warszawa 1957.

<sup>73</sup> *Les Polonais habitant l'Afrique au Comité de l'Émigration Polonaise*, 9 IV 1848, Bibliothèque polonaise, Paris (abrév. BP) 583; H. Grajewski, *Komitet Emigracji Polskiej z 1848 r. [Le Comité de l'Émigration Polonaise en 1848]*, Łódź 1960, p. 39—40.

que les civils; mais les légionnaires désiraient eux-aussi se rapatrier. Le Comité de l'Émigration Polonaise s'adressa donc le 19 avril, au ministre de la Guerre en demandant la libération immédiate des Polonais de la Légion Étrangère. Le ministère traîna les choses en longueur; une instruction dirigée à Alger disait à ce sujet: «Cette dernière demande soulève une question grave sur laquelle je n'ai pu encore statuer. Vous serez informé ultérieurement»<sup>74</sup>. Le commandement de la Légion rejetait donc les demandes de congé adressées par les officiers et les soldats. Tous leurs espoirs, d'ailleurs, se volatilèrent; dès le mois de mai 1848, l'insurrection était subjuguée en Pologne<sup>75</sup>.

Cependant à la mi-avril les réfugiés civils commençaient à s'embarquer pour Toulon. Le commandant du Dépôt, major Boski, partit le 12 avec Mękalski; deux autres Polonais suivirent le 15 et deux le 17. Le 22 avril, ce fut tout un groupe de 22 Polonais qui s'embarquaient sous les ordres de Seweryn Garczyński<sup>76</sup>. D'autres s'attardaient, voulant régler leurs affaires; certains hésitaient d'abandonner leurs femmes et leurs enfants. Et en effet, quelques-uns de ces premiers embarqués revenaient à Alger dès le mois de juin ou de juillet, n'ayant pu parvenir en Pologne. En ce temps une nouvelle vague de réfugiés, expulsés par les autorités prussiennes, se déversait sur la France.

La Commission Exécutive en lutte contre «les rouges» regardait d'un oeil méfiant, surtout depuis la «journée» du 15 mai, ce nouvel afflux de révolutionnaires. On y voyait aussi «une augmentation de charges imprévues». Le ministre de l'Intérieur réduisit à partir du 1 juin, le taux des subsides accordés aux réfugiés<sup>77</sup>. Il enjoignit aussi d'en réduire le nombre à partir de l'année prochaine. Sur l'observation que la majorité des réfugiés d'Alger souffrait du chômage, le ministère consentait à différer les radiations des Polonais. «Toutefois il convient, dans leur intérêt, de les prévenir, que les secours qui leur sont alloués sont éventuels et qu'ils doivent faire tous leurs efforts pour parvenir à se créer des moyens d'existence indépendants»<sup>78</sup>. Il s'agissait des réfugiés d'ancienne date; pour ce qui est de la «nouvelle» ou «jeune» émigration, le gouvernement de la II<sup>e</sup> République ne les traitait pas sur le même pied; un arrêt du 31 mars 1849 spécifiait que ces nouveaux-venus n'ont droit à aucun subside<sup>79</sup>.

A la fin de 1848, la réaction avait pris le dessus en Autriche. L'état de siège était proclamé à Lwów; on ordonnait de quitter le pays à tous les ressortissants

<sup>74</sup> Note non expédiée, renvoyée aux actes en mai 1848, avec la mention: «sans suite». AN F<sup>80</sup> 609.

<sup>75</sup> Le caporal Karol Gierasinski se plaignait au Comité du sort de ces «malheureuses victimes — abandonnées, obligées de porter dans l'incertitude le poids d'un service étranger et ingrat». Lettre de Batna, 10 IX 1848 (Grajewski, *op. cit.*, p. 41).

<sup>76</sup> Lettre des Polonais d'Alger au Comité de Paris, 27 IV 1848, BP 583.

<sup>77</sup> Circulaire du 1 VI 1848, AN F<sup>80</sup> 603.

<sup>78</sup> Intérieur à Guerre, 24 XII 1848, *ibidem*.

<sup>79</sup> Intérieur à Guerre, 21 VII 1849, *ibidem*.

étrangers. Il y en avait des milliers, qui avaient fui récemment de Pologne russe. Beaucoup d'entre eux passaient maintenant en Hongrie où ils allaient s'illustrer, sous les ordres de Wysocki et de Bem, dans la lutte contre les Habsbourgs. Ceux qui ne réussirent pas à franchir les Carpates étaient internés et dirigés vers Trieste, où on les embarquait pour l'Angleterre ou l'Amérique.

Le consul de France à Trieste avait été instruit de refuser les visas à ces nouveaux émigrés. Un groupe de 300 Polonais lui demanda de les laisser entrer à Alger; ils se déclaraient prêts à s'enrôler dans la Légion, à se faire colonistes, à prendre n'importe quel travail, afin de ne pas être à charge. Le ministère de la Guerre, interrogé à ce sujet, se déclara contre l'admission: «Les cadres de la Légion sont remplis»; il n'y a pas de place à Alger, même pour des colons Français; d'ailleurs les pétitionnaires ne sont pas de ceux «qui donnent le plus de garanties à l'ordre». «Il est permis de penser que le gouvernement autrichien saisiserait volontiers cette occasion de se débarrasser ainsi des sujets qui l'inquiètent le plus, et de nous imposer par là une charge au profit de sa tranquillité intérieure»<sup>80</sup>.

Il arriva cependant que ce refus tellement catégorique ne put être maintenu. Le 19 mai 1849 le trois-mâts Gian-Matteo de la ligne Cosulich quittait Trieste ayant à bord 200 Polonais expulsés. Une fois en mer, on les informa que leur destination était New York. Ceci souleva des protestations violentes. Dès que le brick de la marine militaire autrichienne qui les escortait eut rebroussé chemin à la hauteur des côtes de Sardaigne, le tumulte éclata à bord. Le capitaine Ursich, menacé d'être jeté à l'eau, consentit à mettre le cap sur Marseille. Cependant les autorités françaises avaient eu vent de l'affaire. Le gouverneur-général à Alger recevait l'ordre de ne pas laisser débarquer les passagers du Gian-Matteo. «Aucun d'eux, en effet, ne peut invoquer une proscription récente qui le contraindrait à la fuite. D'un autre côté la France ne peut recevoir ces émigrants sur son territoire, et elle ne peut leur allouer aucun secours»<sup>81</sup>.

Une défense analogue était bien parvenue à Marseille, lorsque le Gian-Matteo y jeta l'ancre, le 14 juin. Mais le préfet crut n'avoir pas compris que cette défense s'étendait aussi à l'Algérie. Il voulait se débarrasser au plus vite de la présence au port de cette cargaison de Polonais qui pouvait nouer avec la ville des relations suspectes. Il fit donc venir à la hâte de Toulon une corvette à vapeur et renvoya le Gian-Matteo en remorque vers la côte d'Afrique<sup>82</sup>. Arrivés à Alger le 20 juin, les membres du convoi présentèrent au gouverneur-général une pétition, en demandant l'hospitalité française. Elle déclarait entre autres: «Aucune main humaine ne saura nous forcer d'exécuter le plan infernal du gou-

<sup>80</sup> Rullière aux Affaires Étrangères, 26 IV 1849, *ibidem*.

<sup>81</sup> Ordre du ministre Bertrand, 8 VI 1849, (reçu 18 VI). AN F<sup>80</sup> 610.

<sup>82</sup> Lettres du vice-amiral de Toulon, 17 VI 1849, celle du préfet des Bouches-du-Rhône, 27 VI, *ibidem*.

vernement autrichien. Nous aimerions mieux tous périr que d'aller en Amérique!»<sup>83</sup>

Le gouverneur se vit dans l'embarras. Des notables de la ville intercédèrent en faveur des réfugiés. Le capitaine Ursicich accompagné du consul de Suisse, vint en personne déclarer qu'il refusait net de traverser l'Atlantique avec ces Polonais, ne voulant pas «courir le risque d'être jeté à la mer». Le gouverneur fit donc mettre le bâtiment en quarantaine et demanda les ordres de Paris. Il suggérait déjà que la plupart de ces étrangers «semblent appartenir à la classe aisée et instruite de leur pays. Ils sont originaires de la Galicie où ils exerçaient presque tous des professions libérales. Quelques-uns ont avec eux leurs femmes et leurs enfants. Il m'a été dit que la plupart s'engageraient volontiers dans la Légion Étrangère»<sup>84</sup>. Ces assertions étaient loin d'être exactes, mais elles produisirent leur effet: le ministère de Guerre lasse, télégraphia: «Laissez débarquer les Polonais du Gian-Matteo. Enrôlez dans la Légion Étrangère ceux qui réunissent les conditions voulues. Accueillez ceux qui ont des moyens d'existence, faites-les surveiller et assignez leur une résidence»<sup>85</sup>.

Le gouverneur n'avait même pas attendu ces ordres; dès le 22 juin il permit aux Polonais de débarquer. «L'humanité et la prudence à la fois m'ordonnaient d'agir ainsi»<sup>86</sup>. On installa les gens au «dépôt des ouvriers». Le capitaine autrichien s'engagea à couvrir leurs frais d'entretien<sup>87</sup>; tout heureux de s'être débarrassé de son chargement, il se pressa d'embarquer un groupe de pèlerins arabes et prit la voile pour La Mecque. Un comité de secours aux Polonais se forma à Alger; les cotisations, les offres de travail affluèrent. Le gouverneur télégraphiait à Paris: «Je crois qu'il y a urgence à donner du pain à ces malheureux»<sup>88</sup>. Mais le gouvernement resta sur ses positions: point de subsides aux nouveaux émigrés.

La liste des passagers du Gian-Matteo<sup>89</sup> comprenait 202 personnes, dont 5 femmes et 12 enfants. Il y avait là deux groupes bien distincts: les «anciens» émigrés de 1831 qui revenaient en France après un court séjour en Pologne et les «nouveaux» expulsés pour la première fois. Ce furent naturellement les anciens (au nombre de 33) qui prirent le commandement du groupe, se targuant de leur expérience et de la connaissance des lieux. L'un d'eux d'ailleurs, Wincenty Pogonowski, avait déjà résidé à Alger. La majorité de ces «anciens» était composée

<sup>83</sup> 5 déclarations et mémoires du groupe du Gian-Matteo, du 9 au 27 VI 1849, adressées au Prince-Président, au ministre de la Guerre et au gouverneur-général, en originaux ou copies, AN F<sup>80</sup> 603 et 610.

<sup>84</sup> Rapport du 20 VI 1849, AN F<sup>80</sup> 603.

<sup>85</sup> Dépêche du 25 VI 1849, AN F<sup>80</sup> 610.

<sup>86</sup> Rapport du 23 VI 1849, AN F<sup>80</sup> 603.

<sup>87</sup> Montant de la note du 22 VI au 11 VII: 1391 fr. 95 ct. Déclaration d'Ursicich, 21 VI, AN F<sup>80</sup> 610.

<sup>88</sup> Rapports du 15 VII 1849, AN F<sup>80</sup> 603.

<sup>89</sup> Datée du 11 VII 1849, AN F<sup>80</sup> 610.

de gens cultivés. Il y avait parmi eux des politiciens de marque, par exemple Wincenty Mazurkiewicz et Henryk Jakubowski, anciens membres dirigeants de la Société Démocratique Polonaise.

Les «nouveaux» se distinguaient d'abord par leur âge: il n'y avait parmi eux que 24 au-dessus de 30 ans, et 9 au-dessous de 20. Trois groupes du point de vue social: la classe aisée (propriétaires fonciers, «particuliers») — 21. «Intelligentsia» (étudiants, instituteurs, professions libres, régisseurs etc.) — 71. Petites gens (artisans, serviteurs)<sup>90</sup> — 43. Le reste n'avait pas fourni sur leur condition de données exactes. En somme, les passagers du Gian-Matteo tranchaient visiblement sur l'ancienne colonie polonaise: c'étaient en majorité des jeunes gens et des démocrates.

Leur situation restait précaire. La Légion ne les tentait nullement; le travail se montrait rare; le projet d'une association pour obtenir une concession de terre avorta. Un groupe d'anciens émigrés présenta au gouverneur une requête en priant de les laisser passer en France. On leur répondit, que les Polonais du Gian-Matteo sont libres de s'en aller en Angleterre, en Amérique ou dans les états du Levant, mais en ce qui concerne la France, n'y seront acceptés que ceux «qui auront d'avance justifié qu'ils seront en mesure de subvenir eux-mêmes, et par des ressources certaines, à leur subsistance»<sup>91</sup>.

Le ministère de l'Intérieur renchérisait en ordonnant de «vérifier si les certificats produits par les réfugiés à l'appui de leurs demandes ne sont pas dûs à la complaisance ou à la connivence d'amis ou de coréligionnaires politiques qui ne seraient pas en position de leur fournir des moyens d'existence; d'un autre côté, faire prendre les informations nécessaires pour s'assurer si les antécédents du pétitionnaire ne seraient pas de nature à lui faire interdire le retour en France»<sup>92</sup>.

Rien d'étonnant que ces nouveaux obstacles furent surmontés d'abord par les «anciens» émigrés. Il surent presque tous se procurer des références ou des invitations provenant des lieux où ils avaient déjà séjourné. Les bureaux contrôlant ces données rejetaient toute requête suspecte de supercherie. Il y eut aussi deux exclusions politiques: celle de W. Mazurkiewicz et de H. Jakubowski. Le premier fut qualifié d'«homme dangereux, mêlé depuis longtemps à toutes les intri-

<sup>90</sup> Parmi ceux-ci un personnage pittoresque: Ignacy Wysocki, 25 ans, cuisinier chez la comtesse Rzewuska à Varsovie. Pris «d'une passion ardente de lutter pour la cause commune», il passa en 1848 la frontière autrichienne, mais n'y trouvant point d'ennemis à combattre, il reprit du travail chez un aristocrate des lieux. Bientôt, les Autrichiens l'expulsèrent; à Alger, le négociant Mękalski lui donna l'hospitalité, mais Wysocki ne trouva pas ce nouveau poste à la hauteur de ses talents. Il pria donc le gén. Rybiński de recommander ses services à de vrais gourmets de Paris. Lettre du 19 I 1851, BP. Musée Mickiewicz, n° 1058.

<sup>91</sup> Pétition du 9 IX 1849, AN F<sup>80</sup> 603; résolution du ministère de la Guerre, 30 IX 1849, AN F<sup>80</sup> 611.

<sup>92</sup> Décision relative à Józef Zdanowicz, 19 II 1850, AN F<sup>80</sup> 610.

gues du parti démocratique»<sup>93</sup>. Ils furent soumis tous les deux à la surveillance policière. Mais à part ces quelques exceptions, vers 1853 les deux tiers environ des «anciens» du Gian-Matteo avaient déjà abandonné l'Afrique.

Il en allait autrement avec les «jeunes». Certains d'entre eux avaient de proches parents établis en France, qui les prenaient à leur charge; d'autres pouvaient assurer que leur famille en Pologne leur ferait une rente. Plusieurs se rendaient de leur propre gré en Angleterre, d'autres en Grèce. Une dizaine, en 1851—1853 déposa des pétitions d'amnistie à l'ambassade russe à Paris; ceux-ci affronteraient, à leur retour chez eux, la prison ou la Sibérie. Mais en somme, un quart à peine des «nouveaux» du Gian-Matteo a dit adieu au pays dans les 5 années qui suivirent.

Ceux qui étaient restés ne trouvèrent pas tous à se caser et ils restaient à charge de la charité publique. Entre autres, l'archevêque de Poznań leur avait fait parvenir quelques secours. Un certain Laissant, «colon propriétaire» à Alger, s'était intéressé à leur sort. Lors d'un voyage à Paris, il avait fait le tour des ministères et avait fait entendre que ces Polonais, «assujettis aux privations les plus dures, ne jouissent pas de la liberté personnelle et ne peuvent pas s'occuper du travail». Le gouverneur-général, piqué au vif, ordonna «de réduire à néant ces récriminations». On présenta donc au ministère un compte rendu, comme quoi les Polonais «qui se trouvent encore aujourd'hui dans une position malheureuse, ne peuvent l'imputer qu'à eux-mêmes»<sup>94</sup>. Un groupe de 47 réfugiés avaient adressé une requête en demandant du travail. Le préfet mal disposé, leur répondit négativement, «les travaux étant aujourd'hui exécutés par des entrepreneurs et non, comme autrefois, par voie de régie»<sup>95</sup>. Quelques Polonais, en quête de travail, avait fait en vain le voyage d'Oran. La Préfecture poussait les hauts cris: «Ces émigrations incessantes viennent grossir le nombre de tous ces parasites étrangers qui après avoir conspiré dans leur pays arrivent ici réclamant des secours que leur inaptitude, malheureusement trop commune, ne leur permet pas de trouver»<sup>96</sup>.

Ces griefs de l'administration nous semblent peu fondés. L'économie algérienne traversait en ce moment une crise et il était vraiment difficile, même pour les plus robustes, sans parler des infirmes, de se procurer du travail. «Par moments seulement, quelques uns d'entre nous ont dû se contenter de la paye la plus mesquine pour le travail le plus lourd. Les travaux publics ne sont que temporaires, et il n'est pas facile de s'embaucher, il y a une masse d'Espagnols et d'au-

<sup>93</sup> W. Mazurkiewicz était beau-frère du général L. Mierosławski, chef des armées révolutionnaires en Poznanie, en Sicile et dans le duché de Bade en 1848—9. Décision concernant Mazurkiewicz, 15 VIII 1849; Jakubowski, 17 VII 1850, AN F<sup>80</sup> 610.

<sup>94</sup> Incité par Laissant, le gén. Rybiński avait adressé, le 9 VIII 1850, une plainte au Président. Note manuelle du gouverneur, 18 IX; rapport du préfet d'Alger, 9 X; compte rendu du gouverneur, 23 XI; réponse du ministère de la Guerre à Rybiński, 18 XI 1850, AN F<sup>80</sup> 610.

<sup>95</sup> Pétition du 7 VIII; réponse du préfet, 3 X 1850, AN F<sup>80</sup> 610.

<sup>96</sup> Rapport du préfet d'Oran, 28 XII 1850, AN F<sup>80</sup> 611.

tres étrangers qui jouissent avant nous de la protection des autorités et de la sympathie des habitants». Quant aux «anciens émigrés» ils nous ont d'abord imposé leur protection, puis, bien vite, ils nous ont abandonnés à notre sort. Après 17 mois d'exil sur «la terre brûlée de l'Afrique» nous comptons déjà une bonne dizaine de défunts<sup>97</sup>.

Ce qui était exact dans ces doléances, c'est que l'ancien engouement des milieux dirigeants français pour la Pologne s'était décidément éclipsé. L'ancienne émigration s'en ressentait, elle aussi. Une circulaire du ministre Maupas reprenait le sujet des radiations de subsides. «Il est cependant un certain nombre de réfugiés qui ne sont ni âgés ni infirmes et n'ont rien fait pour diminuer les sacrifices de la France. Cette situation ne saurait se prolonger indéfiniment»<sup>98</sup>. Et en effet, le nombre des subsidiés va baisser rapidement: il est de 30 en 1849, de 18 en 1852, de 13 en 1856. Ce sont presque uniquement des gens âgés et inaptes au travail. La mort en emporte quelques-uns presque chaque année<sup>99</sup>.

En juillet 1849, un nouveau personnage était entré en scène à Alger: Leon Mazurkiewicz. Jeune avocat à Rome, en Pologne il avait été parmi les plus ardents dans les conspirations manquées de 1844 et 1846. Condamné à 20 ans de travaux forcés, il fut libéré en 1848 des casemates de Spielberg, et se jeta de nouveau dans la mêlée. Il était depuis peu à Paris lorsqu'il apprit que son frère cadet avait échoué à Alger avec le Gian-Matteo; il était donc venu le rejoindre et avait trouvé un modeste emploi: d'abord dans l'hôpital civil de Douéra, et ensuite à la Centralisation des Subsistances Militaires<sup>100</sup>. Il pensa dès l'abord à grouper autour de soi les «jeunes» animés de sentiments démocratiques. Une section de la Société Démocratique Polonaise existait à Alger depuis le mois d'août 1848; elle comptait une trentaine de membres, lesquels, d'ailleurs, ne se montraient pas très actifs<sup>101</sup>. Un certain nombre de «jeunes» du Gian Matteo se rallia à ce groupe. Une faction démocratique se forma, opposée à l'Hôtel Lambert, avec, en tête, les deux Mazurkiewicz, Leon et Wincenty, ainsi que Teofile Górski du Gian-Matteo (44 ans, comptable), surnommé «patriarce» des démocrates.

Ce fut la guerre d'Orient qui précipita le conflit. Le prince Czartoryski, reconnu «représentant de la cause polonaise» par les gouvernements alliés, tentait d'organiser en Turquie: d'abord un régiment de cosaques à la solde du sultan,

<sup>97</sup> Deux lettres collectives, signées, l'une par 35, l'autre par 66 émigrés du Gian-Matteo, adressées au col. Święcicki à Paris, 23 XI, 10 XII 1850, BP 530, p. 603—609.

<sup>98</sup> Circulaire du 25 II 1852, AN F<sup>80</sup> 604.

<sup>99</sup> États nominatifs, AN F<sup>80</sup> 603.

<sup>100</sup> Requête de L. Mazurkiewicz, 24 VI 1851, AN F<sup>80</sup> 610. Il ne faut pas confondre les frères Mazurkiewicz, Leon et Konstantyn, avec Wincenty, qui n'était nullement leur parent.

<sup>101</sup> Liste des membres de la Société Démocratique Polonaise publiée par L. Krawiec, *Materiały do biografii, genealogii i heraldyki polskiej* [Mélanges biographiques généalogiques et héraldiques polonais], vol. I, Buenos-Aires—Paris 1963, p. 123—126. M. Tyrowicz, *Towarzystwo Demokratyczne Polskie* [La Société Démocratique Polonaise], Warszawa 1964.

et plus tard toute une division polonaise subventionnée par les Anglais. L'entreprise était peu populaire parmi les émigrés: on sentait, et non sans raison, que Paris et Londres ne feraient rien du tout pour la Pologne. Napoléon III se servait du nom polonais comme d'un moyen de pression sur l'Autriche; les Anglais sous Sébastopol avaient besoin de chair à canon<sup>102</sup>. A Alger, ce fut le lieutenant Pomaski qui se fit, de la part du prince, embaucheur pour les cosaques. Il en expédia quelques uns (surtout d'anciens légionnaires) en mai 1854, et partit lui-même le mois suivant. En tout, jusqu'en automne il y eut à Alger 39 volontaires, dont 5 seulement appartenaient aux «jeunes» du Gian-Matteo<sup>103</sup>.

Quelques mois plus tard (3 janvier 1855) le Conseil du Dépôt envoya au nom des Polonais d'Alger une adresse au prince Czartoryski. Cet acte adhérait à la politique du prince et qualifiait les opposants de «partie gangrenée de l'émigration, fruit des intrigues moscovites». Cette calomnie provoqua une réaction violente, non seulement parmi les «jeunes», mais aussi parmi certains notables: le docteur Ekelt, le négociant Śliwiński etc. Une protestation datée du 1 mars fut couverte de 47 signatures. Elle rejetait les principes de Czartoryski. «Nous ne voulons pas servir une personne, mais la Pologne et l'humanité. Nous ne nous laisserons: ni inciter par les promesses de grades, ni intimider par les menaces»<sup>104</sup>. Cette allusion n'était pas sans fondement: le seul protestataire qui touchait encore un subside, Józef Jaskierski, en fut privé huit jours plus tard. Un rapport de police lui imputa les propos suivants, tenus, paraît-il, dans un café: «Les Français sont les oppresseurs des Arabes; non contents de s'être emparés de leur pays, il les traitent comme des serfs, les bureaux arabes autorisent la bastonnade»<sup>105</sup>. Il y eut d'autres cas de délation d'ennemis politiques; en effet, Karol Arnd, le chef des «lambertistes» d'Alger, était lui-même employé à la police centrale<sup>106</sup>.

En septembre 1855, Czartoryski parvint à obtenir du maréchal Vaillant une circulaire portant que les volontaires Polonais se rendant au corps de cosaques seraient traités de pair avec les soldats français et embarqués gratuitement pour Constantinople. «Toutefois, ces différentes mesures de faveur ne devront profiter qu'à ceux des Polonais qui seront présentés à l'autorité militaire par

<sup>102</sup> M. Handelsman, *Adam Czartoryski*, t. III, Warszawa 1950.

<sup>103</sup> Liste citée dans la lettre de C. Arnd à N. Poźniak, 20 VIII 1855, BC 5626, p. 198. Sur l'activité de Pomaski, rapport de police du 12 III 1854, AN F<sup>80</sup> 611.

<sup>104</sup> Copie autorisée des deux actes, BC 5625, p. 175—178.

<sup>105</sup> Jaskierski, lieutenant, ancien imprimeur, passé de Dieppe à Alger en 1849. A refusé, en 1852, de devenir agent secret de la police. Depuis sans travail. Raison ostensible du refus des subsides: «sa femme a un magasin». Il explique, le 8 III 1855: «Ma femme de moitié avec une autre dame confectionne quelques colifichets de femme pour un magasin en ville qui lui fournit la marchandise». Date alléguée des propos au café: 13 III. Nouvelle menace d'expulsion: 8 VI 1855. AN F<sup>80</sup> 611.

<sup>106</sup> L. Mazurkiewicz au gén. Rybiński, 10 II 1856, BP 512, p. 37—40.

les personnes munies des pouvoirs du prince Czartoryski»<sup>107</sup>. De la sorte il devenait possible aux partisans du prince de trier les volontaires et d'écarter les gens indésirables. «Quant aux chefs du parti démocratique — écrivait Arnd à Paris — je suis toujours d'avis de les tenir loin de toute collaboration. Ce sont d'anciens émigrés, fanatisés et incorrigibles»<sup>108</sup>. Lorsque plusieurs jeunes gens s'avisèrent de partir pour l'Orient sans son autorisation, il prévint immédiatement l'Hôtel Lambert que ce sont des individus de mauvaise conduite et d'opinions démocratiques, bien qu'enfreignant les ordres du parti. Il s'agissait de ne pas leur permettre de s'enrôler<sup>109</sup>. Rien d'étonnant que dans ces conditions les volontaires pour Stamboul devenaient rares. Leon Mazurkiewicz en rendait compte l'année suivante: nous sommes 90 Polonais à Alger: 40 opposants décidés, 5 ou 6 partisans du prince, qui jettent sur nous l'anathème — le reste indifférent à la politique. «Nos blessures, nos arrêts de mort, le pain amer de l'exil nous sont témoins que nous n'avons jamais servi Moscou, ainsi que l'a fait la famille des princes Czartoryski»<sup>110</sup>. Échange d'accusations très fréquent dans ces sociétés d'émigrés. Par ailleurs, la suite des événements allait donner raison aux démocrates: la fameuse «division polonaise» n'entra même pas en ligne et fut licenciée à la fin des hostilités.

Au lendemain de la paix de Paris, un Polonais qui avait séjourné en Algérie, rendait sur la guerre fraîchement terminée un témoignage qu'il convient de citer. Il s'agit d'ailleurs d'un personnage de marque: Henryk Kamieński, l'un des chefs du mouvement démocratique en Pologne, dans les années 40. Libéré de prison et menacé par la phthisie, il rechercha le climat de l'Afrique. Ce fut à Philippeville, à Tunis et enfin à Bône qu'il écrivit en 1852—1853 ses *Mémoires et portraits*, l'un des témoignages les plus émouvants sur l'histoire tragique des conspirations polonaises<sup>111</sup>. Voici ce qu'il écrivait à son cousin le colonel Kamieński, rallié depuis peu au parti Czartoryski:

«Je n'ai jamais cru à la conclusion de la paix et dès lors je ne m'étonnais point que tu aies retardé ton départ pour l'Orient. Mais je trouvais que même en cas de guerre il ne faut pas aider ceux, dont la cause n'est pas bonne. N'ont jamais eu une bonne cause ceux qui ont voulu maintenir le règne turc sur les chrétiens, au lieu d'aider des peuples ayant droit à une vraie compassion. L'intérêt de la Pologne est du côté de la justice; il se trouvait dans les insurrections hongroises et italiennes, mais non dans une guerre où personne n'avait la bonne cause. Qui sait même si les Moscovites, cette fois, n'aient pas eu la priorité — ils avaient

<sup>107</sup> Circulaire du 19 IX 1855, AN F<sup>80</sup> 611.

<sup>108</sup> Arnd à Poźniak, 15 XI 1855, BC 5627, p. 204.

<sup>109</sup> 5 d'entre eux avait signé la protestation du 1 III. Arnd à Poźniak, 10 X 1855, BC 5627, p. 84.

<sup>110</sup> Lettre au gén. Rybiński déjà citée. Mazurkiewicz devait se rendre compte que Rybiński aussi n'était nullement démocrate. Mais il cherchait un appui à Paris contre l'Hôtel Lambert et il sentait que les démocrates, en ce moment, n'y ont aucune influence.

<sup>111</sup> H. Kamieński, *Pamiętniki i wizerunki* [*Mémoires et portraits*], Wrocław 1951.

au fond une cause pas trop mauvaise, gâchée seulement par l'ambition de leurs tsars. Ceux qui ne cessent d'opprimer les Musulmans en Afrique, là où ils sont chez soi et ne nuisent à personne, voulaient les soutenir là où ils sont envahisseurs, là où ils ne devraient pas se trouver, ni, en tout cas, régner»<sup>112</sup>.

Le démocrate polonais qui rendait en ces mots justice à la cause des Arabes d'Algérie, devait terminer sa vie en terre d'Afrique. Il est mort à Alger en janvier 1866 et s'y trouve enterré.

On peut clore à ce point-là l'histoire des Polonais en Algérie; elle se termine d'ailleurs avant 1860, en tant qu'il s'agisse d'une communauté politique. Une bonne moitié de ceux des réfugiés qui ont survécu à 25 ans d'exil, profita de l'amnistie de 1856 et rentra en Pologne. Le reste se fondit peu à peu dans la société française.

L'impression qu'on pourrait dégager de leur histoire, c'est que, même à une époque où tant de patriotes polonais jouissaient de l'hospitalité française, et attendaient leur salut de la France, même alors les meilleurs d'entre eux ne se sentaient pas solidaires de la «conquête française en Afrique». Il y eut des mercenaires polonais dans la Légion Étrangère. Mais c'étaient des gens égarés, forcés par les circonstances à servir, dans les conditions les plus dures, une cause qui leur restait indifférente. La plupart de ceux qui échouèrent sur la côte africaine étaient des pauvres gens qui n'ont eu aucune part au butin du conquérant. Quelques-uns d'entre eux ont pris parti pour les Arabes. D'autres, et non des moindres, on affirmé hautement leur admiration pour Abd el-Kader et la cause dont il fut le héros. L'aile démocratique de l'émigration opposa un refus constant à toute participation à cette guerre coloniale. Ce sont là souvenirs, desquels la Pologne d'aujourd'hui aimerait à se prévaloir.

---

<sup>112</sup> H. Kamiński i M. Kamiński, Interlaken 4 VII 1856, BP 480, p. 283—284.